

# Secrétariat général Direction des ressources humaines

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 10 janvier 2024

Service du développement professionnel et des conditions de travail Sous-direction du recrutement et de la mobilité Bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Note à

Liste des destinataires in fine

Nos réf. :

Affaire suivie par : Alain Arribard

alain.arribard@developpement-durable.gouv.fr

**Tél.**: 01 40 81 75 70

Courriel: rm2.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Organisation des mobilités en 2024 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, « fil de l'eau » pour les postes de catégories ABC et pour les postes à enjeux

# Pièces jointes:

Partie 1: procédure de publication des postes Partie 2: procédure de gestion des candidatures

Partie 3: calendrier 2024

Partie 4: volet technique RenoiRH

Annexe 1 : formulaire de mobilité (ex-PM104), notice d'utilisation et liste des pièces justificatives à envoyer à l'appui d'une demande de priorité légale

Annexe 2 : liste des pièces demandées pour une demande de détachement

Annexe 3 : fiche de poste type RenoiRH

**Annexe 4**: fiche de recommandations pour la rédaction des offres d'emploi **Annexe 5**: Accord tripartite pour fixer la date de mobilité (ex-annexe F)

Je vous prie de trouver ci-joint, les instructions concernant l'organisation de la mobilité concernant les postes supportés par les ministères MTECT-MTE-SEMer. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des principales évolutions 2024 des instructions.

## Une seule note de gestion en 2024 :

Pour la première fois, la note de gestion de la mobilité est annuelle et couvre les trois dispositifs de mobilités : le cycle de printemps, le fil de l'eau dit « fil de l'eau ABC », le fil de l'eau à enjeux. Il s'agit de donner plus de visibilité sur l'ensemble du process aux acteurs RH.

Expéditeur

Adresse Arche Paroi Sud - 92055 La Défense

Tél: 33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr www.cohesion-territoires.gouv.fr

## Un enjeu inédit portant sur le recrutement :

Cette note de gestion s'inscrit dans un contexte de hausse du plafond d'emploi qui rend la fonction recrutement hautement prioritaire. Il n'est en effet pas envisageable que ces nouvelles marges de manœuvre en terme d'emploi ne soient pas concrétisées dans les services.

Je souhaite insister sur plusieurs aspects:

- La consommation des ETPT: sous le contrôle des RZGE, vous devez calibrer les ouvertures de postes afin d'assurer la pleine consommation des ETPT qui vous sont alloués en anticipant les délais nécessaires au recrutement,
- La qualité des offres d'emplois: les intitulés et le contenu des offres d'emplois sont trop souvent incompréhensibles pour des candidats externes non familiers de nos services. Il est de la responsabilité de toute la chaine managériale d'impulser un réel changement de culture. De nombreux outils sont disponibles sur l'intranet/RH/recrutement pour vous guider dans l'amélioration de la rédaction des offres d'emploi et de leur lisibilité.
- La feuille de route attractivité ministérielle : en place depuis l'été, cette feuille de route prévoit de nombreuses actions, dont une communication plus ambitieuse. Cette communication a déjà commencé sur des opérations ciblées (ICPE, concours TSPDD) et sera amplifiée avec une campagne nationale concomitante au cycle de printemps. Des informations complémentaires seront adressées début 2024 et l'implication en relais de tous les services et tous les agents sera essentielle pour son succès.
- La prise d'initiative locale : vous êtes encouragés à prendre toute initiative pour renforcer la visibilité et l'attractivité de vos services. La mise en place en janvier d'un réseau attractivité, via les RZGE et les CVRH, sera essentielle pour diffuser les bonnes pratiques.

#### Un nouveau site internet recrutement ouvert au 1er mars:

Les outils du recrutement vont poursuivre leur évolution avec une modification majeure début 2024 : un site internet unique du recrutement - rassemblant le site actuel du recrutement et le site des concours - sera opérationnel avant le 1<sup>er</sup> mars 2024. Ce site sera le support d'une communication plus moderne vers le grand public. Vous serez tenus informés des probables évolutions engendrées par la création de ce site internet (notamment la publication des résultats de la mobilité uniquement sur l'intranet).

## Rendre nos procédures plus lisibles: modification des noms des formulaires PM 104 et annexe F:

Cette note de gestion est l'occasion de modifier les noms de deux formulaires emblématiques, l'objectif étant de faciliter la compréhension de tous. Ainsi le PM104 s'appellera simplement « formulaire de mobilité » et l'annexe F « Accord tripartite ». Des travaux interministériels en cours devraient par ailleurs conduire dans les prochains mois à la mise en place d'un nouveau formulaire unique de mobilité, pour le périmètre de l'administration territoriale de l'Etat (ATE).

## La prise en compte des simplifications intervenues :

La présente note prend également en compte la mise à jour RenoiRH du 22 novembre 2023, notamment pour régler le sujet des « chevauchements » de dates de publication des fiches de poste, inclure les nouvelles modalités d'alimentation du site Choisir le Service Public (CSP) et corriger certains « bugs » informatiques qui empêchaient parfois la publication des offres d'emploi.

## La simplification des processus de recrutement des contractuels :

Cette note est aussi l'occasion d'annoncer une simplification de procédure pour les contractuels : afin de simplifier l'instruction et raccourcir les délais concernant les renouvellements de CDD ou les demandes de CDIsation après un premier CDD, la DRH ne vérifiera plus que les postes ont été préalablement publiés.

## L'actualisation des LDG:

Enfin, la note de gestion s'inscrit pleinement dans les lignes directrices de gestion (LDG), et prend en compte leur actualisation de juin 2023. Cette actualisation des LDG se traduit notamment par :

- La pérennisation de l'anticipation de la reprise du fil de l'eau ABC fin mai,
- L'élargissement du fil de l'eau à enjeux (en place depuis 6 mois),
- La publication d'une liste additive au 15 mars (dont l'objet est uniquement de rendre transparents les ajustements sur la liste du cycle),
- L'ajout de nouvelles priorités subsidiaires (pour les agents partant des territoires d'outre-mer les moins attractifs).

Le bureau des mobilités et des recrutements interministériels (SG/DRH/D/RM2) est votre interlocuteur unique au sein de la DRH sur ce dossier, pour la publication des postes et la gestion des candidatures.

Le Directeur des ressources humaines

Signature numérique de Jacques CLEMENT

jacques.clement

Date: 2023.12.28 17:33:54 +01'00'

Jacques CLEMENT

#### Liste des destinataires :

Monsieur le chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- SG/DRH/CRHAC (pour l'administration centrale)
- SG/DRH/P/PREMS (pour les services techniques centraux, COM)
- SG/STMAR (pour les écoles)

Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D) Monsieur le directeur du centre ministériel de gestion des personnels

Madame la sous-directrice ESP

Monsieur le sous-directeur GBCL

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs

- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de la mer (DM)
- Direction générale de la mer de Guyane
- Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD)
- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDETS, DDETSPP)
- Direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Grands Ports Maritimes (GPM)

## Pour information:

Messieurs les inspecteurs généraux

- Monsieur l'inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Monsieur l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM)

Expéditeur Adresse Arche Paroi Sud – 92055 La Défense Tél : 33 (0)1 40 81 21 22